

RCS : METZ
Code greffe : 5751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01226
Numéro SIREN : 442 344 990
Nom ou dénomination : IMOCLAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2023 sous le numéro de dépôt 2580

1581226

Pour Copie certifiée
Conforme DGFIP N° 2050 2022Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 15 bis Rempart Saint Thiebault 57000 METZ		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 4 4 2 3 4 4 9 9 0 0 0 0 4 3		Néant <input type="checkbox"/> *							
		Exercice N, clos le, 31122021							
		N-1 31122020							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	15 950	9 959	5 991		
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
		Terrains	AN	AO					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	91 044	6 226	84 818	89 370	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	623 593	253 394	370 199	308 542	
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
			Autres participations	CU	CV	2 178 063	7 528	2 170 535	1 899 873
Créances rattachées à des participations	BB		BC						
Autres titres immobilisés	BD		BE	22 901		22 901	22 901		
Prêts	BF	BG							
Autres immobilisations financières *	BH	BI	135		135	135			
TOTAL (II)		BJ	BK	2 931 685	277 106	2 654 579	2 320 821		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
	Marchandises	BT	BU	11 000		11 000	9 500		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW						
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	537 051		537 051	692 057	
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 859 199	294 755	4 564 444	4 609 464	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE					
Disponibilités		CF	CG	167 902		167 902	193 042		
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI	27 402		27 402	24 983		
TOTAL (III)		CJ	CK	5 602 554	294 755	5 307 800	5 529 046		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	8 534 239	571 861	7 962 378	7 849 867		
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	135	(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations:	Stocks :			Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

② **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise SAS IMOCLAIRE		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 200 000)	DA	200 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	22 595	
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	3 584 961	2 188 423
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	783 489	1 396 538
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 611 046	3 804 961
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	740 165	570 249
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	1 565 696	2 265 412
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	285 647	266 193
	Dettes fiscales et sociales	DY	671 076	834 941
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 950	
Autres dettes	EA	82 799	108 110	
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	3 351 333	4 044 906	
Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	7 962 378	7 849 867	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 794 743	4 044 906	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	11 329	2 937	

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE Néant <input type="checkbox"/> *							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	FE	FF			
		FG	1 755 623	FH	FI	1 339 677	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 755 623	FK	FL	1 339 677	
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN	300		
	Subventions d'exploitation			FO	3 333		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	372 632	91 649	
	Autres produits (1) (11)			FQ	11	92	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 131 599	1 431 717
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT	(1 500)	5 125	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	503 617	389 503	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	66 424	73 334	
	Salaires et traitements *			FY	645 761	518 573	
	Charges sociales (10)			FZ	342 572	261 504	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA	86 574	80 365
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	5 296	3 705
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	123	1	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 648 867	1 332 110	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	482 732	99 607	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	316	621 141	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	710 256	292 344	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		411 177	
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	710 572	1 324 662	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		16 351	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	51 115	38 428	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	51 115	54 779	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	659 458	1 269 883	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	1 142 190	1 369 490	

Désignation de l'entreprise SAS IMOCLAIRE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 206	6 871
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		50 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		24 461
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 206	81 832
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	21 165	13 803
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	100 000	84 492
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	121 165	98 295
4 - RES ULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(117 959)	(16 464)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	240 742	(43 512)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 845 378	2 838 211
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 061 888	1 441 673
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	783 489	1 396 538
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC		
		RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	85 720	91 649
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13) A5	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 dont cotisations facultatives Madelin A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs

5 IMMOBILISATIONS

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise		SAS IMOCLAIRE				Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
		1		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	9 350	KE	KF	6 600	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM	KN	KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	M2		KP	91 044	KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	97 366	KW	KX
		Matériel de transport *			KY	72 454	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	310 704	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III			LN	571 567	LO	LP	143 069
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T	
Autres participations			8U	2 168 013	8V	8W	36 145	
Autres titres immobilisés			1P	22 901	1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières			1T	135	1U	1V		
TOTAL IV			LQ	2 191 049	LR	LS	36 145	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			ØG	2 771 966	ØH	ØJ	185 815	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	15 950	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am des constructions	IS		MG	MH	91 044	MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	MN	213 161	MO
		Matériel de transport	IV		MP	MQ	72 454	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	337 979	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF	
	TOTAL III		IY		NG	NH	714 636	NI
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW	
Autres participations		IØ		ØX	26 095	ØY	2 178 063	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	22 901	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	135	
TOTAL IV		I3		NJ	26 095	NK	2 201 099	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	26 095	ØL	2 931 685	

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : **31|12|20|21**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS IMOCCLAIRE** Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	9 350	PF	609	PG		PH	9 959	
TOTAL I			RK	9 350	RM	609	RN		RO	9 959	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	1 674	PW	4 552	PX		PY	6 226	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	10 986	QE	15 215	QF		QG	26 200	
	Matériel de transport		QH	23 128	QI	19 208	QJ		QK	42 337	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	137 867	QM	46 989	QN		QO	184 857	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL II		QU	173 655	QV	85 965	QW		QX	259 620	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	183 005	ØP	86 574	ØQ		ØR	269 578	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4			R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S3		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5			U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM					NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY					NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8				
Primes de remboursement des obligations						SP	SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE					Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	7C	7D	7E	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

8

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTE IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	135	UV	135	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	537 051		537 051		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	53 810		53 810	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	56		56	
	Groupe et associés (2)	VC	4 249 263		4 249 263		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	556 070		556 070		
	Charges constatées d'avance	VS	27 402		27 402		
	TOTAUX		VT	5 423 787	VU	5 423 787	VV
	RENVOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4		
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	11 329	11 329			
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	728 837	172 247	556 590		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	285 647	285 647			
	Personnel et comptes rattachés	8C	18 753	18 753			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	82 838	82 838			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	118 010	118 010			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	444 281	444 281			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 194	7 194			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	5 950	5 950			
	Groupe et associés (2)	VI	1 565 696	1 565 696			
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	82 799	82 799			
	Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ					
	Produits constatés d'avance	8L					
TOTAUX		VY	3 351 333	VZ	2 794 743	556 590	
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	127 427	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	117 600	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	303 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122021				
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)												
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	41 488					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	2 027					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX						
	Amendes et pénalités		WJ	9 522		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)									
			- imposées au taux de 0 %									
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme			- Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	241 939				
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												
								TOTAL I				
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									
			- imposées au taux de 0 %									
			- imposées au taux de 19 %									
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									
			- imputées sur les déficits antérieurs									
Autres plus-values imposées au taux de 19 %												
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *												
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *												
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *											
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
			Zone franche urbaine-TIF (art. 44 octies)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	
			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	Dt déd. exc (art 39 decies D)		YD
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI		913 927		
						déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*												
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		913 927		XO		
										0		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise SAS IMOCLAIRE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 396 538		Dividendes	- Autres réserves	ZD	1 396 538				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE					
	TOTAL I	ØF	1 396 538		Report à nouveau		ZG					
										TOTAL II	ZH	1 396 538
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
										Exercice N :	Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	4 417		13 250				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	174 284		XQ	184 661		153 292				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU			1 985				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	71 183		47 918				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	243 356		173 058				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	503 617		389 503				
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	10 961		15 527				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	55 463		57 807				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	66 424		73 334				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	359 172		277 837				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	147 312		82 556				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *				ØB	607 536						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1,17 %		1,18 %				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP											
										- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)	ZR	
										- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
										- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH	
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	913 927	Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	963 758	Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	1	
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	4 4 2 3 4 4 9 9 0 0 0 0 4 3	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

*Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	19%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)					(Remplir par l'usager)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS IMOCLAIRE** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col. ❹ = ❷ + ❸ - ❸ - ❹
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE					Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Fiche de calcul pour les activités de location ou de sous-location d'immeubles nus et pour les retraitements de valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et 1330-CVAE

Renseigner ci-contre le code 1 si vous êtes concernés par cette fiche, 0, pour activer le report sur le cerfa 2059E.

L'utilisation de cette fiche impose que l'imprimé 2059E ne soit pas saisi directement.

=> pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne SA du 2059E, renseigner 100% en colonne n°2 et saisissez les retraitements nécessaires

=> pour la valeur ajoutée activité de location renseigner le taux, en colonne n°2, à appliquer sur les produits et charges pour l'année considérée, avec possibilité de modifier en colonne n°3 et saisissez les retraitements si nécessaire pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne SA du 2059E

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE				
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021		Durée en nombre de mois 12
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE				
		n°1: 100%	n°2: 100, %	n°3: saisie
Ventes de marchandises	OA			
Production vendue - Biens	OA			
Production vendue - Services	OA	1 755 623	1 755 623	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	85 720	85 720	
TOTAL 1	OX	1 841 344	1 841 344	1 841 344
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	11	11	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF	3 333	3 333	
Variation positive des stocks	OD	1 500	1 500	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2	OM	4 844	4 844	4 844
Retraitement des produits suivants pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	ON			
Autres achats	ON	50 054	50 054	
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	279 278	279 278	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	123	123	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 2	OJ	329 455	329 455	329 455
Retraitement des charges suivantes pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 516 733	1 516 733
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA		1 433 653	

16

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

 Pour Copie certifiée
Conforme
DGFIP N° 2059-E 2022

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		1 755 623
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		2 640
TOTAL 1	OX		1 758 263
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		11
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		3 333
Variation positive des stocks	OD		1 500
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		4 844
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		50 054
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		279 278
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		123
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		329 455
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 433 653
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 433 653
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		1 758 263
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		13 278 346
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR	

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
 (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
 détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **31|12|2021**

N° SIRET **44234499000043**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS IMOCLAIRE**

ADRESSE (voie) **15 bis Rempart Saint Thiebault**

CODE POSTAL **57000** VILLE **METZ**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	20 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique **BIGEL** Prénom(s) **Gregory**

Nom marital % de détention **95,00** Nb de parts ou actions **19 000**

Naissance : Date N° département Commune Pays **FRANCE**

Adresse : N° **3** Voie **CHEMIN DE ROTHENBERG**

Code postal **57730** Commune **MACHEREN** Pays **FRANCE**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 0 (1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3|1|1|2|2|0|2|1]

N° SIRET [4|4|2|3|4|4|9|9|0|0|0|0|4|3]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SAS IMOCLAIRE]

ADRESSE (voie) [15 bis Rempart Saint Thiebault]

CODE POSTAL [57000] VILLE [METZ]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE [] P5 [] 2

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **7 962 378** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 845 378** euros et un total **charges** de **2 061 888** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **783 489** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

IMOCLAIRE
Société par actions simplifiée au capital social de 200.000 €
Siège social : 15, rempart Saint-Thiébauld 57000 METZ
442 344 990 RCS METZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 783.489 €, au compte "Autres réserves".

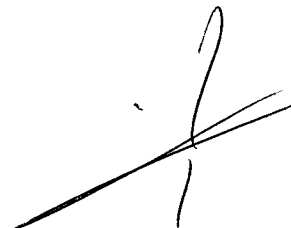
L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividendes distribués	Dividendes distribués éligibles à l'abattement 40 %	Dividendes distribués non éligibles à l'abattement 40 %
31/12/2020	/	/	/
31/12/2019	130.000 €	130.000 €	0 €
31/12/2018	/	/	/

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, les nus-propriétaires n'ayant pas participé au vote.

Pour copie certifiée conforme

Le Président



IMOC LAIRE SAS
SIREN 531 958 0
Metz, le 28/10/23.....
Le Greffier



IMOC LAIRE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros
15 Bis Rempart Saint Thiebault
57000 – Metz
RCS Metz 442 344 990

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Ce rapport contient 21 pages

IMOCCLAIRE SAS

Siège social : 15 Bis Rempart Saint Thiebault– 57000 Metz

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux associés de la société Imoclaire SAS,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Imoclaire SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne les règles et méthodes relatives à la valorisation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R.232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

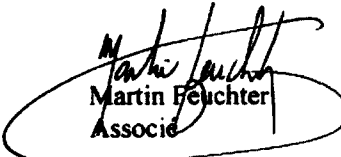
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient remettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

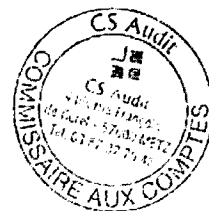
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Metz, le 29 juin 2022

Le Commissaire aux comptes
CS Audit SAS



Martin Feuchter
Associé



COMPTES ANNUELS

2021

SAS IMOCLAIRE

**15 bis Rempart Saint Thiebault
57000 METZ**

Siret : 44234499000043

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DL AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Lorraine et à la Cour d'Appel de Metz

1, Place du Pont à Seille - 57000 METZ

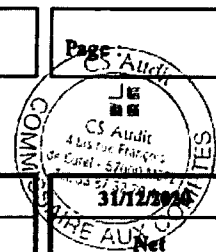
Tél : 03 87 76 42 40

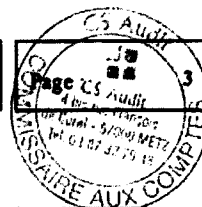
metz@dlaudit.com

Bilan Actif

31/12/2021

		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	15 950	9 959	5 991	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	91 044	6 226	84 818	89 370
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	623 593	253 394	370 199	308 542	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	2 178 063	7 528	2 170 535	1 899 873	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	22 901		22 901	22 901	
Prêts					
Autres immobilisations financières	135		135	135	
TOTAL (II)	2 931 685	277 106	2 654 579	2 320 821	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	11 000		11 000	9 500
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	537 051		537 051	692 057
	Autres créances	4 859 199	294 755	4 564 444	4 609 464
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	167 902		167 902	193 042	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	27 402		27 402	24 983
	TOTAL (III)	5 602 554	294 755	5 307 800	5 529 846
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	8 534 239	571 861	7 962 378	7 849 867	
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				135	135
(3) dont créances à plus d'un an					





Bilan Passif

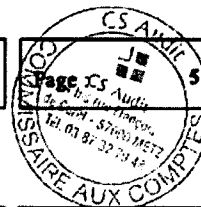
		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	200 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	22 595	
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	3 584 961	2 188 423
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	783 489	1 396 538
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	4 611 046	3 804 961
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	740 165	570 249
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 565 696	2 265 412
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	285 647	266 193
	Dettes fiscales et sociales	671 076	834 941
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 950		
Autres dettes	82 799	108 110	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	3 351 333	4 044 906
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	7 962 378	7 849 867
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	783 489,42	1 396 537,93
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 794 743	4 044 906
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	11 329	2 937
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

31/12/2021

31/12/2021

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 755 623		1 755 623	1 339 677
	Montant net du chiffre d'affaires	1 755 623		1 755 623	1 339 677
	Production stockée				
	Production immobilisée				300
	Subventions d'exploitation			3 333	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			112 520	91 649
	Autres produits			11	92
Total des produits d'exploitation (1)				1 871 488	1 431 717
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock			(1 500)	5 125
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			503 617	389 503
	Impôts, taxes et versements assimilés			66 424	73 334
	Salaires et traitements			645 761	518 573
	Charges sociales du personnel			342 572	261 504
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			86 574	80 365
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant			5 296	3 705	
Dotations aux provisions					
Autres charges			123	1	
Total des charges d'exploitation (2)				1 648 867	1 332 110
RESULTAT D'EXPLOITATION				222 621	99 607



Compte de Résultat 2/2

		31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		222 631	99 607
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	316 710 256	621 141 292 344 411 177
	Total des produits financiers	710 572	1 324 662
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilés (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	51 115	16 351 38 428
	Total des charges financières	51 115	54 779
RESULTAT FINANCIER		659 458	1 269 883
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		882 078	1 369 490
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	3 206 260 112	6 871 50 500 24 461
	Total des produits exceptionnels	263 318	81 832
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	21 165 100 000	13 803 84 492
	Total des charges exceptionnelles	121 165	98 295
RESULTAT EXCEPTIONNEL		142 153	(16 464)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		240 742	(43 512)
TOTAL DES PRODUITS		2 845 378	2 838 211
TOTAL DES CHARGES		2 061 888	1 441 673
RESULTAT DE L'EXERCICE		783 489	1 396 538

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

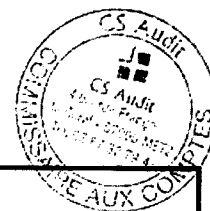
Comptes annuels 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021



ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables



Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 7 962 378 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 845 378 euros et un total charges de 2 061 888 euros, dégageant ainsi un résultat de 783 489 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2021 et finit le 31/12/2021.

Il a une durée de 12 mois.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

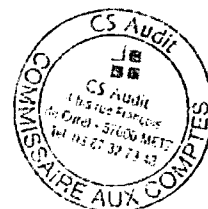
Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en

Règles et Méthodes Comptables



fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

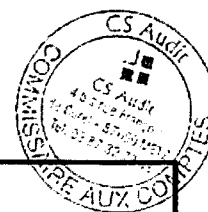
Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables



Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquence de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

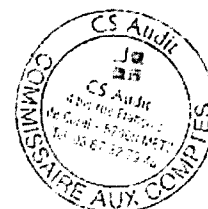
Pour cela, l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Règles et Méthodes Comptables



Autres éléments significatifs

1) La SAS IMOCLAIRE détient toujours 100% du capital de la SAS GBI CONSEILS. Ces titres de participations qui ont une valeur brute de 1 487 443,75 euros. A ce titre, une reprise de provision pour dépréciation d'un montant de 260 111,03 euros a été constatée au 31/12/2021.

Les titres de participations dépréciés :

- La dépréciation des titres de la SCI COLSON dont la SAS IMOCLAIRE détient 96% du capital à hauteur de 1028 euros.

Les sommes versées en compte courant d'associé par la SAS IMOCLAIRE pour la société COLSON font également l'objet d'une dépréciation pour un montant global au 31/12/2021 de 206 978 euros, compte tenu du risque de non recouvrement de la situation nette négative de cette société.

2) La SAS IMOCLAIRE a consenti à sa filiale GBI CONSEILS des avances en compte courant d'associé dont une partie a été abandonnée au profit de la SAS GBI CONSEILS à concurrence d'une somme de 500 000 euros en 2011 et 150 000 euros en 2012. Cet abandon de créance à caractère était assorti d'une clause de retour à meilleur fortune, ce qui porte à 650 000 euros l'engagement reçu de retour à meilleure fortune.

Auc cours de l'exercice 2021, la clause de retour à meilleure fortune a été réalisée engendrant un produit financier de 650 000 euros.

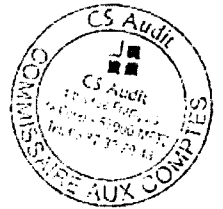
4) Depuis 2015 la SAS GBI CONSEILS a consenti à sa société mère IMOCLAIRE des avances de trésorerie pour un montant global au 31/12/2021 de 1 363 708,75 euros. Cette avance de trésorerie est rémunérée en 2021 au taux maximum déductible de 1.17% soit des intérêts à payer constatés au 31/12/2021 en faveur de GBI CONSEILS pour un montant de 19 790,85 euros.

5) la SAS IMOCLAIRE a consenti un abandon de créance au profit d'OFFICESTATION pour un montant de 100 000 euros au 31/12/2021.

6) Deux PGE ont été obtenu au cours de l'exercice 2021:

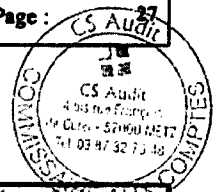
- l'un auprès de la Banque populaire pour 160 000 euros
- et l'autre auprès de la banque palatine pour 143 000 euros

Immobilisations



	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Révaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	9 350		6 600			15 950
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 350		6 600			15 950
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	91 044					91 044
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	97 366		115 794			213 161
Matériel de transport	72 454					72 454
Matériel de bureau, mobilier	310 704		27 275			337 979
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	571 567		143 069			714 636
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	2 168 013		36 145		26 095	2 178 063
Autres titres immobilisés	22 901					22 901
Prêts et autres immobilisations financières	135					135
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 191 049		36 145		26 095	2 201 099
TOTAL	2 771 966		185 815		26 095	2 931 685

--

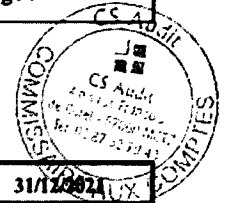


Amortissements

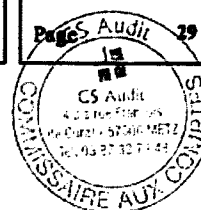
	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 350	609		9 959
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 350	609		9 959
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	1 674	4 552		6 226
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal, agencement, aménagement divers	10 986	15 215		26 200
Matériel de transport	23 128	19 208		42 337
Matériel de bureau, mobilier	137 867	46 989		184 857
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	173 655	85 965		259 620
TOTAL	183 005	86 574		269 578

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions



		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	268 140		260 612	7 528
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	315 758	5 296	26 300	294 755
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	583 898	5 296	286 912	302 283
TOTAL GENERAL		583 898	5 296	286 912	302 283
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			5 296	26 800 260 112	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	135	135	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	537 051	537 051	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	53 810	53 810	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	56	56	
	Groupe et associés (2)	4 249 263	4 249 263	
Débiteurs divers	556 070	556 070		
Charges constatées d'avances	27 402	27 402		
TOTAL DES CREANCES		5 423 787	5 423 787	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max à l'origine (1)	11 329	11 329		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	728 837	172 247	556 590	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	285 647	285 647		
	Personnel et comptes rattachés	18 753	18 753		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	82 838	82 838		
	Impôts sur les bénéfices	118 010	118 010		
	Taxes sur la valeur ajoutée	444 281	444 281		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 194	7 194		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 950	5 950		
	Groupe et associés (2)	1 565 696	1 565 696		
	Autres dettes	82 799	82 799		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		3 351 333	2 794 743	556 590	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	127 427				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	303 000				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	117 600				

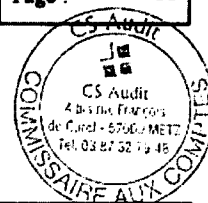


Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

	31/12/2021	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif				
Capital souscrit non appelé Actif immobilisé Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles Avances, acomptes sur immobilisations corporelles Participations Créances sur participations Prêts Autres titres immobilisés Autres immobilisations financières Actif circulant Avances, acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit appelé non versé Valeurs mobilières de placement Disponibilités				
Bilan Passif				
Dettes Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes envers établissements de crédits Emprunts et dettes financières divers Avances, acomptes reçus sur commandes Dettes fournisseurs comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				

--

Variations des Capitaux Propres



	Capitaux propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2021
Capital social	200 000				200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				22 595	22 595
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	20 000				20 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	2 188 423	1 396 538			3 584 961
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 396 538	(1 396 538)		783 489	783 489
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	3 804 961			806 085	4 611 046

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

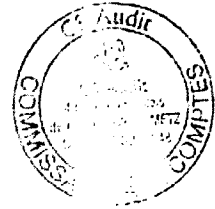
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 3 804 961

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 3 804 961

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 806 085

Capital social



	31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	20 000,00	10,0000	200 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	20 000,00	10,0000	200 000,00

--	--	--	--	--